Hôpitaux de Toulouse

Comité de lutte contre la douleur

Protocole de TITRATION de la MORPHINE chez le patient naïf de morphiniques en cas de douleur aiguë (dose initiale et entretien):

- √ Voie orale (ou sous cutanée si voies orale et intraveineuse impossibles)
- √ Voie intraveineuse

Référence : CLUD 16

Version: 4

Date de diffusion Intranet : 12-02-12

| Ce protocole a pour objet de définir les règles                                     | et étapes de la mise en place d'un t   | raitement par morphine, par voie orale, sous   |
|---|--|--|
| cutanée ou intraveineuse  |  |  |
|   | Think of the Control of the Control  |  |
| Ce protocole s'applique aux patients naïfs de m                                     | orphiniques en cas de douleur aiguë  | médicale, chirurgicale ou traumatique  |
| justifiant d'un traitement par antalgique de pa                                     | lier III jusqu'à l'obtention du seuil a  | ınalgésique  |
|   |  | Con the second of the second o |
| A prescrire : Médecins OU A entrep  | rendre: ⊠IADE,⊠ IDE,□  | Sages femmes, 🗌 Manipulateurs en   |
| électroradiologie, 🗌 Masseurs kinésithéi  | rapeutes   |  |
| A administrer :   | •  |  |
| X Médecins, ⊠ IADE, ⊠ IDE, □ Sag  | es femmes. Manipulateurs en  | électroradiologie Masseurs   |
| kinésithérapeutes   | •  | •  |
|   | Market and the second of the s |  |
| - Fiche d'utilisation des morphiniques : indicati                                   | ons, contre-indications, précautions   | d'emploi, interactions médicamenteuses,  |
| réglementation, CLUD 11   | ·  | ,  |
| - Table pratique de conversion des morphinique                                      | es (paliers II et III), CLUD 12  |  |
| - Modalités de relais entre morphiniques, CLUI                                      |  |  |
| - Fiche de préparation et de mise en place de l                                     |  | D 14   |
| - Protocole d'utilisation de la naloxone, CLUD C                                    |  | 1  |
| - Protocole de prise en charge des effets indé                                      |  | lite, CLUD 19  |
| - Fiche de surveillance d'un patient sous traite                                    | ment morphinique, CLOD 21  |  |
|   |  |  |
| Article L.1110-5 et 1112-4 du code de la santé<br>à la qualité du système de santé) | publique (loi n° 2002-303 du 4 mars  | s 2002 relative aux droits des malades et  |
| Décret N° 2004- 802 du 29 juillet 2004 relat<br>certaines dispositions de ce code)  | rif aux parties IV et V (dispositions  | réglementaires du CSP et modifiant   |
| Article R4311-5 du Code de la Santé Publique  | (rôle propre infirmier)  |  |
| Article R4311-7du Code de la Santé Publique (                                       |  | cale)  |
| Article R4311-8 du Code de la Santé Publique  | · · · · · ·  |  |
| Article R. 4311-12 du Code de la Santé Publique                                     |  |  |
| ·   |  |  |
| Article R. 4311-14 du Code de la Santé Publique                                     |  |  |
| Article R4321-9 du Code de la Santé Publique  | •  |  |
| Article R4351-3 du Code de la Santé Publique  | •  |  |
| Circulaire n° 98/94 du 11 février 1999 relative                                     |  |  |
| équipes pluridisciplinaires médicales et soignar                                    | ites aans les etablissements de sant   | e et institutions medico-sociales  |
| Plan de lutte contre la douleur en vigueur  |  |  |

Standards, options et recommandations 2002 sur les traitements antalgiques médicamenteux des douleurs cancéreuses par excès de nociception chez l'adulte Rédaction, vérification et autorisation **Fonction** Nom Rédigé par CLUD groupe douleur aiguë Olivier M, Thiercelin-Legrand M.F Vérifié CLUD groupe protocoles Thiercelin-Legrand MF, Vié M le 30/01/12 Direction des Soins Zimmermann JF Diffusé par le CLUD le 10-02-12 Olivier M, Bergia JM Autorisation pour application et diffusion aux soignants médicaux et paramédicaux de la structure de soins Date : Responsable médical Nom et signature: de la structure de soins : JERNANDEZ

| Badge UA |
|----------|
|----------|

# Protocole de TITRATION de la morphine par <u>VOIE ORALE</u> (ou sous-cutanée si voies orale et intraveineuse impossibles) chez l'adulte naïf de morphiniques : dose initiale et entretien

<u>Indication</u>: ajustement de la posologie de la morphine à libération immédiate dans les douleurs médicales aiguës par excès de nociception sur les 24 premières heures chez un patient naïf de dérivés morphiniques.

### Préalables:

- Après échec antalgique de palier I ou II ou EN (ou EVA) d'emblée > à 6 (ou 60)
- Toujours sur prescription médicale datée et signée ou protocole écrit validé
- Précision initiale de la dose initiale et de la dose prévue pour la journée (1mg/kg/j habituellement, adaptation fonction de l'âge et de l'état clinique)
- Information du patient
- Surveillance toutes les heures jusqu'à efficacité antalgique, puis toutes les 4h : EVA (ou EN), fréquence respiratoire, échelle de sédation et effets indésirables, imprégnation morphinique (myosis)
- Avoir à disposition un kit Naloxone

### Dose initiale de charge de la MORPHINE à libération immédiate (LI)

- Adulte: 0,3 mg/kg per os ou 0,2 mg/kg de morphine sous cutanées (si IV ou per os impossible)
- Enfant: 0,1 à 0,2 mg/kg per os
- Patient cancéreux : démarrage possible par une forme à libération prolongée (LP) d'emblée (10 à 30 mg toutes les 12h avec interdose de rattrapage par forme LI (cf. schéma ci-dessous)

### Adaptation des interdoses LI après évaluation à 1h :

- *Efficace* (EN ≤3 ou EVA ≤30): dose initiale renouvelée toutes les 4h ou si personne fragile (>70 ans, insuffisance viscérale, mauvais état général, hypoprotidémie) espacer les prises toutes les 6h ou plus.
- Inefficace (EN >3 ou EVA >30): donner 1/6 de la dose de la journée toutes les heures jusqu'à efficacité (interdose) sans dépasser 4 prises successives en 4h

La somme de la dose initiale et des interdoses sur les 4 premières heures ayant entraîné une EN <3 ou EVA <30 sera répétée toutes les 4h.

Exemple: H0: 10mg H1: 10mg H2: 10mg H6: 30mg renouvelés/4h

• Intolérance: si intolérance à la morphine, utilisation de l'oxycodone sous forme LI (OXYNORMORO®) ou LP (OXYCONTIN LP®)

<u>Relais</u>: en fin de période de titration, la dose totale de morphine reçue sur 24h sera convertie en dose de morphine à libération prolongée quotidienne donnée toutes les 12h, 24h ou 72h selon le produit retenu (cf. Table pratique de conversion des morphiniques, CLUD 12).

Des interdoses de morphine à libération immédiate seront toujours possibles à titre de bolus et selon la règle de 1/6 à 1/10 de la dose quotidienne, et accessibles toutes les 4 h.

### Ajustement:

- Si EN >3 ou EVA >30 et plus de 3 ou 4 interdoses dans 24h, l'augmentation de dose se fait à hauteur de 50% de la dose totale quotidienne.
- Si EN ≤3 ou EVA ≤30, répétition du schéma à l'identique.

<u>Surdosage</u>: si fréquence respiratoire <10 ou échelle de sédation  $\geq$  2 (cf. protocole d'utilisation de la naloxone, CLUD 07).

<u>Prévention</u>: systématique de la constipation et des nausées -vomissements (cf. protocole de prise en charge des effets indésirables des morphiniques chez l'adulte CLUD 19 et chez l'enfant CLUD 20).

| Badge patient | Date : | Badge UA |
|---------------|--------|----------|
|               |        |          |

## Protocole de TITRATION de la morphine <u>INTRAVEINEUSE</u> chez le patient naîf de morphinique : dose initiale et entretien

<u>Indication</u>: Atteindre le seuil analgésique pour soulager rapidement par la morphine IV les douleurs médicales, chirurgicales ou traumatiques aiguës par excès de nociception chez un patient naîf de dérivés morphiniques.

### Préalables:

- Après échec antalgique de palier I ou II ou d'emblée si EN (ou EVA) > 6 (ou 60)
- La morphine est associée aux antalgiques de niveau I, II (néfopam : ACUPAN®) et AINS pour réaliser une analgésie plurimodale balancée efficace.
- La titration de 2 à 3 mg/5 minutes met trop de temps pour atteindre le seuil analgésique (25 minutes en moyenne), la dose de charge de 0,1mg/kg doit être utilisée sur les patients naïfs de dérivés morphiniques.
- Un surdosage vrai ne peut survenir que lors des réinjections (accumulation), les doses initiales prescrites ne peuvent occasionner que des effets indésirables mineurs et uniquement si elles sont injectées trop vite.
- Les personnes âgées, les insuffisants rénaux ou hépatiques ont besoin de la même dose initiale que le sujet normal pour atteindre le seuil analgésique.
- Sur prescription médicale datée et signée ou protocole écrit validé.
- Information du patient
- Avoir à disposition un kit naloxone

### Dose de charge et titrations supplémentaires

- Pour être rapidement efficace, la dose initiale de charge doit être au moins de 0,1 mg /kg chez l'adulte 0,05 à 0,1mg/kg chez l'enfant
- La morphine concentrée à 1 mg/ml est injectée en IV lent (1 à 5 minutes pour la dose de charge)
- L'injection est ralentie si le patient somnole ou présente des nausées
- Après un délai de 5 à 7 minutes, réévaluation de l'EN (ou EVA).
- Si EN ≥ 3 (ou EVA ≥ 30),

Adulte : titrations supplémentaires de 2 à 3 mg/ 5 minutes jusqu'à EN < 3 (ou EVA < 30)

Enfant : possibilité de réinjection de 0,1 mg/kg 15 mn après si EVA > 3.

• Il n'y a pas de dose maximale de morphine.

• Si EN > 3 (ou EVA > 30) et dose de charge + titrations supplémentaires = 20 mg : réévaluation médicale avant de continuer.

### Entretien après le seuil analgésique atteint :

- L'entretien se fait par réinjections IV itératives, à la seringue électrique ou mieux par PCA (cf. Protocoles d'utilisation de la morphine injectable, CLUD 17 et CLUD 18)
- En injections itératives, si la douleur réapparaît avant la 4<sup>ème</sup> heure et après administration de co-analgésiques, une réinjection IV intermédiaire peut être faite 2 heures après la première dose initiale selon le schéma indicatif ci-dessous

|  | Adulte < 60 kg | Adulte > 60 kg |
|--|----------------|----------------|
| EVA < 30   | 0              | 0              |
| 30 <eva<60< td=""><td>5 mg</td><td>7,5 mg</td></eva<60<> | 5 mg           | 7,5 mg         |
| EVA ≥ 60   | 7,5 mg         | 10 mg          |

- Les réinjections se font ensuite toutes les 4 heures, elles sont plus espacées chez la personne âgée, l'insuffisant rénal ou hépatique.
- La dose des réinjections/4h chez l'adulte = dose de charge initiale + titrations supplémentaires
- Chez la personne âgée, l'insuffisant rénal ou hépatique, la dose des réinjections est réduite de 50% par rapport à la dose initiale et injectée toutes les 6 heures. Une formule peut être utile :

### Dose des 24 h = 100 - âge

 Surveillance: 5 minutes après chaque réinjection, tous les ¼ d'heures pendant la première heure, puis toutes les heures pendant 4 heures, puis toutes les 4 à 6 h en entretien: EN (ou EVA), fréquence respiratoire, échelle de sédation, imprégnation morphinique (pupilles en myosis) et effets indésirables.

<u>Ajustement</u>: Avant chaque réinjection, une évaluation est réalisée. Si EN > 3 (ou EVA > 30), c'est que la dose injectée 4 heures avant a été insuffisante : réinjection de la dose initiale + titrations supplémentaires de 2 mg/5 minutes pour objectif EN < 3 (ou EVA < 30).

<u>Alternative</u>: chez la personne âgée, l'insuffisant rénal ou hépatique, la morphine peut être remplacée par l'Oxycodone (Oxynorm® injectable) en raison de métabolites peu actifs et donc d'un moindre risque d'accumulation. La posologie initiale sera réduite alors de moitié par rapport à la morphine. Le schéma d'entretien sera le même à demi-dose.

<u>Surdosage</u>: Si fréquence respiratoire <10 ou échelle de sédation  $\ge$  2 (cf. protocole d'utilisation de la naloxone, CLUD 07).

<u>Sortie du patient</u>: La sortie d'un patient ayant reçu une seule dose de charge de morphine ± titrations est possible, sans risque, 2 heures après la dernière injection s'il est accompagné.